

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

À une séance spéciale des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce **lundi 23 juillet 2012**, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Louisa Gobeil et Carolle Hamel, ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout et Jean-Marie Depont.

Absence : Madame Sylvie Hénault-Marcil et Monsieur Gino Cameron.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général de la municipalité.

Mot de bienvenue

**Résolution n° 158-12**      **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour se lira comme suit :

1. Reddition du compte à payer d'Équipements d'incendie Levasseur Inc.;
2. Vente du camion de cueillette des ordures ménagères et recyclables;
3. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de portance de sol;
4. Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'installation des clôtures;
5. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la toiture d'entrée de l'aréna;
6. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 159-12**      **Reddition du compte à payer d'Équipements d'incendie Levasseur Inc.**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le compte à payer du mois de juillet 2012, présenté par le directeur général, soit accepté comme suit :

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>CHÈQUES</b>	<b>MONTANT</b>
Équipements d'incendie Levasseur Inc.	M2012150	136 820.25 \$
	<b>PAIEMENT TOTAL</b>	<b>136 820.25 \$</b>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la dépense ci haut mentionnée.

---

Gaétan Côté, directeur général

**Résolution n° 160-12**      **Vente du camion de cueillette des ordures ménagères et recyclables;**

**ATTENDU QUE**

les municipalités de Gallichan, Rapide-Danseur, Poularies, Palmarolle, Taschereau, ainsi que les villes de Macamic secteur Colombourg et Duparquet se sont prévalues le 20 septembre 2004 des pouvoirs prévus aux articles 569 et suivants du

Code municipal et des articles 468 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes pour conclure une entente relative à la gestion des déchets solides et des déchets recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et villes participantes conviennent unanimement de mettre fin à la présente entente le 31 juillet 2012 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et villes participantes conviennent unanimement de payer la totalité de la balance de la dette du règlement d'emprunt numéro 217;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et villes participantes conviennent unanimement de vendre à la municipalité de Taschereau le camion utilisé pour la cueillette des ordures;

**Pour ces considérations** il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que la municipalité de Palmarolle se retire de l'entente avec LE COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES ET RECYCLABLES;

Que la municipalité accepte de vendre le camion International de l'année 2004 portant le numéro de série 1HTWGADT34J000061 et le transférer à la municipalité de Taschereau pour le montant de 23 000 \$ plus taxes. Il est de plus résolu que le directeur général Monsieur Gaétan Côté soit mandaté auprès de la SAAQ pour effectuer cette transaction, ainsi que le remboursement total de l'emprunt à la Caisse Populaire.

**Résolution n° 161-12**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de portance de sol**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire un appel d'offres pour les travaux de portance de sol conformément à la politique de gestion contractuelle.

**Résolution n° 162-12**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'installation des clôtures;**

Il est proposé par Ghislain Godbout, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

Que le directeur général soit autorisé à faire un appel d'offres pour l'installation des clôtures conformément à la politique de gestion contractuelle.

**Résolution n° 163-12**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour la toiture d'entrée de l'aréna;**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

**Spéciale 23 juillet 2012 - Page 3**

Que le directeur général soit autorisé à faire un appel d'offres pour la réparation de la toiture d'entrée de l'aréna conformément à la politique de gestion contractuelle.

**Résolution n° 164-12**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Gaétan Côté  
Secrétaire - Trésorier